

ÉCOLES de SAINT GERMAIN NUELLES - PROJET 2021

Plus encore que pour toute autre commune, l'enjeu de l'organisation scolaire est fondamental pour la cohésion de SAINT GERMAIN NUELLES, commune « nouvelle » issue de la volonté de deux communes de lier leurs destins tout en préservant leur identité. Ces dernières années, dans un contexte de diminution de la natalité, les effectifs sont en baisse, passant de 255 enfants en 2014 à 212 enfants à la rentrée 2020.

Organisation actuelle

À ce jour chaque bourg a conservé une école primaire, regroupant donc à la fois les 3 niveaux des classes maternelles et les 5 niveaux des classes élémentaires. L'école de Nuelles compte 56 élèves répartis en 3 classes (dont une maternelle). L'école de Saint Germain compte 153 élèves répartis en 6 classes (dont 2 maternelles). L'accueil des enfants se fait dans des bâtiments de bonne qualité, construits ou rénovés depuis quelques années. L'équipement informatique et le mobilier ont constamment évolué. Chaque école dispose d'un restaurant, d'une salle d'évolution et d'une bibliothèque. Des services périscolaires identiques y sont proposés (garderies du matin et du soir, restaurant scolaire).

Constats et enjeux

Cette organisation conduit à plusieurs constats :

- Le premier d'entre eux, c'est que les enfants de notre commune sont éduqués séparément et ne se connaissent pas en tant que Germinuellois.
- Le second constat concerne des points de vigilance :
 - Les classes de l'école de Nuelles regroupent 3 niveaux au lieu de 2 seulement à Saint Germain, facteur d'une plus grande homogénéité d'enseignement
 - Les contingents sont parfois très réduits (3 à 4 enfants par niveau), ce qui peut entraîner un manque d'ouverture et d'émulation
 - Les effectifs des 9 classes de la commune sont hétérogènes, allant de 17 à 29 enfants par classe
- Le troisième concerne la grande fragilité de l'école de Nuelles dans son organisation actuelle. En effet l'effectif ne dépasse que de quelques unités le seuil critique (50 enfants) où l'école pourrait perdre une classe, ce qui obligerait alors à avoir **4 voire 5** niveaux par classe !

Perspectives rentrée 2021

Or nous avons eu connaissance, juste avant les vacances de fin d'année, des **projections très préoccupantes** de la démographie scolaire à la rentrée 2021.

Il est actuellement prévu que les effectifs baissent de 209 à 190 enfants avec respectivement 136 enfants à Saint Germain et 54 à Nuelles. Cette baisse est particulièrement sensible en maternelle et chacune de nos écoles serait alors très proche de perdre une classe !

LE PROJET 2021

Tous ces constats et ces nouvelles données nous ont conduits à entreprendre une réflexion et à proposer une nouvelle organisation qui puisse répondre aux enjeux structurels de nos écoles. Le processus de concertation que nous lançons ce jour permet de recueillir tous les avis pour enrichir ce projet et d'envisager une mise en œuvre à la rentrée 2021.

Le projet est articulé autour des **principes** suivants :

- Conserver un établissement sur chaque site qui restera doté de garderie et de cantine
- Spécialiser chaque site :
 - Les enfants de maternelle à Nuelles
 - Les enfants de niveau élémentaire à Saint Germain
- Assurer l'unité de fonctionnement par une direction commune aux 2 établissements et dotée de jours supplémentaires de décharge
- Adapter les horaires et l'accueil des enfants
- Mettre en place une navette le matin et le soir afin que les familles ayant des enfants scolarisés sur les 2 sites puissent les déposer et les reprendre à un seul endroit

Les **bénéfices attendus** de cette organisation :

- Créer une cohésion germinuelloise et permettre aux enfants de la commune de mieux se connaître
- Obtenir une solidarité face aux évolutions démographiques futures, à la hausse comme à la baisse
- Avoir des classes plus homogènes, avec 2 niveaux maximum, pour faciliter le travail des enseignants et l'apprentissage des enfants
- Se donner la possibilité d'aménager et d'organiser chaque site respectivement en un univers des petits et un univers des grands

Les **points à préciser** en concertation avec toutes les parties prenantes :

- Les conséquences pour les enseignants (postes, localisations, ...)
- Les conséquences pour les agents (postes, horaires, localisations,...)
- Les horaires d'accueil et les horaires des 2 sites
- Les navettes (horaires, règles de fonctionnement, ...)
- Les aménagements complémentaires sur chaque site (couchettes, mobilier, ...)
- ... et tous les points que la concertation fera naître ...

Processus et planning de concertation et de décision

En matière d'organisation des lieux de scolarisation, **la décision revient au Conseil Municipal. Les 2 conseils d'écoles**, composés des enseignants, des parents délégués élus en début de chaque année scolaire, des représentants des agents et de la municipalité, **seront consultés** lors d'une réunion spéciale où ils seront regroupés.

Pour être opérationnelle à la rentrée 2021, la nouvelle organisation devra être connue de l'Inspection d'Académie **dès les premiers jours de février** pour être intégrée au plan soumis au Préfet de Région et au mouvement pour les enseignants.

Nous avons donc prévu un planning intense sur le mois de janvier avec **les différentes parties prenantes** :

- Les enseignants avec la participation de Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale
- Les agents municipaux concernés
- Les parents délégués des 2 écoles
- Les familles des 2 écoles
- Les conseils d'écoles réunis en session exceptionnelle
- Les assistantes maternelles
- Les associations de parents d'élèves
- et bien sûr, les élus

Selon **le planning** de réunions (en présentiel ou à distance selon les cas) :

- 5 janvier : successivement les enseignants (en présence de l'IEN) et les agents municipaux puis envoi de cette note aux différentes parties prenantes citées ci-dessus. Nota : priorité a été donnée à l'information des professeurs et des agents dans le cadre de leurs activités professionnelles
- 6 janvier : parents délégués puis réunion commission écoles
- 11 janvier: tous les représentants aux deux conseils d'école
- 12 janvier : les associations de parents d'élèves
- 13 janvier : les assistantes maternelles
- **19 janvier**: concertation simultanée avec des représentants de chaque classe et les enseignants

- 25 janvier : Commission Générale de tous les élus (réunion de travail en conseil privé)
- **26 janvier** : réunion du Conseil d'écoles exceptionnel pour vote sur le projet
- 26 janvier: commission municipale écoles
- **08 février** : Conseil Municipal pour décision
- 09 février : transmission de la décision du Conseil à M. l'Inspecteur d'Académie

Avec ces nombreuses dates, ce planning a pour vocation de recueillir l'avis et les contributions spécifiques du plus grand nombre. Il pourra être complété en tant que de besoin, tout en restant dans les jalons des 2 instances, conseil d'écoles et Conseil Municipal.

C'est bien le Conseil Municipal qui aura à statuer :

ou bien lancer le projet enrichi des remarques issues de la concertation et programmer les travaux et actions en vue de la rentrée 2021

ou bien maintenir l'organisation actuelle

le 5 janvier 2021, le Maire Noël ANCIAN et la 1^{ère} adjointe Béatrice CHAVEROT